



COMPTE-RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ED 566
« Sciences du Sport, de la Motricité et du Mouvement Humain »
22 mars 2018

Présents : V. Dru, B. Andrieu, MA Amorim , I. Siegler, F. Cottin, A. Gan, M. Desbordes, MP Richoux, Milfred Taupin, Elodie Garrec, Elodie Hinnekens, Hélène Joncheray (pour Gaël Guilhem), G. de Marco, C. Le Scanff

Afin de mettre le conseil scientifique aux normes de l'arrêté du 25 mai 2016, il convient de supprimer un EC. Afin de conserver l'équilibre entre les différentes universités, nous proposons de retirer un professeur de Paris-Sud parmi les derniers ajoutés. Le nom de Jean-Claude Martin qui n'a pas encore pu assister à un des conseils de l'ED est proposé.

Vote : 11 voix pour, 2 abstentions.

L'évaluation HCERES de l'ED aura lieu en 2018. Le dossier est à envoyer au collège des ED de Paris-Saclay fin avril 2018. Des discussions ont lieu sur différents points qui permettent d'améliorer le dossier ou de favoriser le fonctionnement de l'ED.

Une formation à l'éthique sera mise en place dans les séminaires de l'ED, notamment pour les doctorants qui ne peuvent pas bénéficier des formations des COMUE.

Un point est fait sur les différentes animations faites par les doctorants dans les différents sites de l'ED afin de créer un esprit « école doctorale », et intégrer les étudiants non financés qui peuvent se sentir isolés. De nouvelles initiatives devraient avoir lieu, notamment sur Paris-Sud.

Il est demandé aux directeurs d'unités et aux directeurs de thèse que les étudiants qui ne l'ont pas encore fait remplissent l'enquête sur Adum sur le devenir.

Une précision est faite sur les comités de suivi individuel qui sera intégré dans le règlement intérieur :

Un comité de suivi individuel composé d'au moins un EC (ou assimilé) extérieur à l'ED et 1 EC interne à l'ED à l'exception du (ou des) directeur de thèse est chargé du suivi du doctorant. Ce suivi s'opère sous forme d'entretien (présentiel ou skype), et d'envoi de

documents 8 jours au moins avant le comité. Le premier comité aura lieu entre 12 et 18 mois après le début de la thèse. Un deuxième entretien de régulation sera effectué 6 mois après le premier. Le directeur de thèse n'assiste pas au comité de suivi.

Si nécessaire, et en complément du dispositif de suivi détaillé ci-dessus, les doctorants sont invités à contacter le directeur de l'école doctorale ou un des directeurs-adjoints.

Election d'une nouvelle directrice de l'EDSSMMH pour le nouveau contrat : présentation de la candidature de la Professeure Isabelle Siegler. 13 votes exprimés, 13 oui. Isabelle Siegler est élue à l'unanimité.

La séance est levée à 16h.

Christine le SCANFF

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christine le SCANFF', written over a horizontal line.